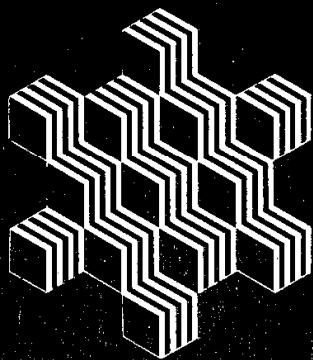


programme d'études



SECONDAIRE 

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

**OPTION
4^e OU 5^e ANNÉE**

Québec 

programme d'études

SECONDAIRE

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

OPTION

4^e OU 5^e ANNÉE

**Ce programme s'adresse aux
élèves inscrits en 4^e ou en 5^e secondaire**

Approuvé par les Comités catholique et protestant
du Conseil supérieur de l'éducation
les 11, 13 et 26 juin 1986.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1987

ISBN 2-550-13782-5

Dépôt légal — troisième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

Il m'est agréable de confirmer que le programme intitulé: « Programme d'études, secondaire, Français, langue seconde, option, 4^e ou 5^e année », édicté en conformité avec l'article 3 du Règlement concernant le régime pédagogique, a reçu l'approbation des comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation et constitue un programme dont j'autorise l'utilisation dans toutes les écoles, à compter du 1^{er} juillet 1987.

Le ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Claude Ryan', with a stylized, cursive script.

CLAUDE RYAN

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	
• Avant-propos.....	3
• Relations avec les autres programmes de français.....	3
• Bref historique.....	3
• La problématique	4
• L'analyse des intérêts et de certains besoins	4
ORIENTATIONS GÉNÉRALES	
• Les valeurs.....	7
• Les fondements	7
• La démarche pédagogique et la démarche d'apprentissage.....	8
• Le guide pédagogique	9
PROGRAMME D'APPRENTISSAGE	
• L'objectif global	12
• Les objectifs généraux.....	12
• Les objectifs terminaux	12
• Les objectifs terminaux et les contenus d'apprentissage relatifs à la compréhension	
• L'écoute	17
• La lecture	19
• Les objectifs terminaux et les contenus d'apprentissage relatifs à la production	
• La communication orale	23
• L'écriture	24
ÉVALUATION	
• L'évaluation formative	27
L'évaluation formative et le programme du cours à option	27
• L'évaluation sommative	27
BIBLIOGRAPHIE.....	31

Introduction

Avant-propos

Le programme du cours à option de français, langue seconde, est destiné aux élèves de 4^e ou de 5^e secondaire, qui sont admis à recevoir l'enseignement en anglais dans les écoles publiques ou privées du Québec. Il comprend cent heures de cours et équivaut donc à quatre unités.

Le programme présente les objectifs d'apprentissage que doivent atteindre les élèves et les suggestions de documents qui pourront être utilisés.

Relations avec les autres programmes de français

Le programme du cours à option s'inscrit dans le prolongement des programmes de tronc commun de français, langue seconde (M.E.Q., nos 16-3420 et 16-3422); l'étude d'une langue y est en effet considérée comme un instrument de communication.

Les programmes de tronc commun visent à donner aux élèves une connaissance de la langue qui leur permette de jouer un rôle actif au sein de la société québécoise. Dans ces programmes, dont les objectifs premiers sont d'ordre pratique, la priorité est accordée à la communication orale.

Le programme du cours à option, quant à lui, s'adresse aux élèves qui connaissent relativement bien la langue parlée et la langue écrite utilisées tous les jours et qui manifestent de l'intérêt pour les études post-secondaires. Quand cela leur est utile, ils peuvent communiquer verbalement ou par écrit avec une certaine facilité et dans une langue correcte. Ces élèves peuvent être issus d'un milieu francophone; ils peuvent avoir suivi des cours d'immersion ou des cours de français intensif; ils peuvent, grâce à leur application, avoir acquis une connaissance pratique du français parlé et écrit. Dans tous les cas, ils ont une très bonne ou une excellente compétence de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit. Le programme vise à aider ces élèves à approfondir leurs connaissances de la grammaire, à améliorer leur habileté à communiquer, surtout par écrit, et à mieux connaître le milieu des francophones.

Il se peut que certains élèves inscrits au programme de tronc commun de 5^e secondaire choisissent de suivre en même temps le cours de français à option. De plus, compte tenu des différentes formules d'enrichissement, d'intensification, et autres, mises en

place par des commissions scolaires, il se peut que d'autres élèves aient terminé le programme de tronc commun (M.E.Q., nos 16-3420 et 16-3422) avant la 5^e secondaire. Ces élèves pourraient suivre le cours à option en 4^e ou en 5^e secondaire. S'ils ont suivi le cours à option en 4^e secondaire, ils pourraient, en 5^e secondaire s'inscrire à un programme de français, langue maternelle, ou à un des programmes élaborés par les commissions scolaires.

Bref historique

En 1971, le ministère de l'Éducation du Québec publiait un programme-cadre, *Core Programme in French as a Second Language, Secondary I to V* (M.E.Q. no 410), qui présentait des orientations générales relatives à l'apprentissage d'une langue seconde, basées sur des théories inspirées de la linguistique structurale et de la psychologie behavioriste. Le regroupement des élèves en trois voies a permis de répondre aux besoins des élèves des voies enrichies, mais tout comme dans les autres voies, on s'en tenait à l'étude d'un manuel de base de grammaire et à l'étude de certaines oeuvres littéraires dont les thèmes étaient parfois assez éloignés de la réalité socioculturelle québécoise.

À cette époque, les commissions scolaires se sont dirigées de plus en plus vers la mise sur pied de classes d'immersion et de classes de français intensif afin de permettre au plus grand nombre possible d'élèves d'atteindre une compétence suffisante en français pour fonctionner adéquatement dans un milieu francophone. La popularité de ces classes n'ayant cessé de croître depuis, la compétence en français s'est également accrue chez un bon nombre d'élèves.

Entre 1978 et 1983, le ministère de l'Éducation a procédé à l'élaboration de programmes de tronc commun en français, langue seconde (M.E.Q. nos 16-3420 et 16-3422). Ces programmes visent à développer une compétence de communication en français, en mettant l'accent sur la langue parlée.

Malgré l'enrichissement qu'on peut leur apporter, ces programmes ne répondent que partiellement aux besoins des élèves de niveau très avancé, qui connaissent déjà assez bien la langue parlée et écrite courante, et qui sont intéressés à un apprentissage plus spécifique de la langue écrite.

La problématique

Les nouveaux programmes de tronc commun mettent l'accent sur l'apprentissage de la langue parlée, compréhension et expression; ils mettent aussi l'accent sur l'apprentissage de la langue qui est utilisée tous les jours pour les besoins courants.

Les élèves dont la connaissance de la langue parlée est suffisante, ceux qui voudraient acquérir une compétence plus grande en français écrit et ceux qui aimeraient éventuellement étudier en français ne trouvent pas, dans les programmes actuels, de réponse à leurs besoins. Ils souhaitent approfondir leurs connaissances de la langue écrite, par la lecture et l'écriture; le programme du cours à option a été élaboré pour répondre à ce besoin.

L'analyse des intérêts et de certains besoins

Pour des raisons d'ordre psychologique et pour des raisons d'organisation, il est difficile, voire impossible, de procéder à l'analyse rigoureuse des besoins des adolescents et adolescentes en milieu scolaire. Aussi fait-on souvent appel à des spécialistes comme les méthodologues ou les enseignants et enseignantes pour identifier ces besoins.

Avant d'élaborer le programme du cours à option, on a procédé à un sondage portant sur les intérêts et les besoins des élèves de 4^e et de 5^e secondaire. Les

consultations ont été effectuées en deux étapes. Le Comité consultatif, réuni en octobre 83 et le Comité régional, réuni en novembre 83, ont tous deux souhaité que conformément aux besoins des élèves, le cours à option porte sur la réalité québécoise. La seconde étape a mis à contribution l'expérience de 159 enseignants et enseignantes à qui les responsables du programme ont fait parvenir le questionnaire du sondage. Cent vingt-huit questionnaires ont été retournés. Certains enseignants et certaines enseignantes qui y ont répondu avaient consulté leurs élèves de 5^e secondaire. L'analyse des réponses a été publiée dans le document no **16-3430** du ministère de l'Éducation.

En résumé, les besoins et les intérêts des élèves portent sur le perfectionnement de la lecture et de l'écriture et sur la découverte de la réalité socioculturelle québécoise. La réalité socioculturelle québécoise pourrait être étudiée à travers les problèmes sociaux et les sports, à travers les voyages, les arts d'interprétation et les oeuvres littéraires du 20^e siècle. Les principales lectures seraient tirées de magazines et de journaux. Ainsi, les résultats de l'enquête indiquent la nécessité d'orienter le programme vers le perfectionnement des habiletés de lecture et d'écriture, tout en accordant une large place à la connaissance des faits de civilisation québécoise.

Les résultats des consultations et du sondage ont permis de cerner les intérêts ainsi que certains besoins des élèves, de déterminer l'orientation du programme et ses objectifs généraux.

Orientations générales

Les valeurs

Le programme du cours à option, tout comme les autres programmes, favorise le développement des valeurs que l'éducation doit transmettre. Ces valeurs sont énoncées dans *L'École québécoise*¹. Le programme d'études à option retient les valeurs suivantes qui sont sous-jacentes à ses objectifs. L'éducation scolaire voudrait développer chez l'élève:

- un jugement critique sur l'homme et la société qui devient de plus en plus nécessaire dans une société où coexistent tant de courants d'idées (cf. 2.2.11, p. 27)
- l'aptitude à communiquer son expérience, sans négliger ou sous-estimer l'univers des émotions et des sentiments personnels; (cf. 2.2.12, p. 27)
- le souci d'une langue correcte, manifestation de respect de soi et d'autrui et authentique expression d'une culture personnelle; (cf. 2.2.14, p. 28)
- le respect de soi et d'autrui, fondement de l'établissement des rapports de justice dans la société; (cf. 2.2.15, p. 28)
- la tolérance de plus en plus requise pour que chacun puisse être un élément dynamique dans une société pluraliste. (cf. 2.2.15, p. 28)

À ces valeurs s'ajoutent le respect de l'identité culturelle de l'autre et le sens de l'appartenance à la société multiculturelle québécoise pertinents à la nature du programme.

Les fondements

Les fondements du programme du cours à option sont de trois ordres:

• pédagogique

L'éducation scolaire doit porter sur les trois domaines du développement de l'élève, à savoir les domaines cognitif, affectif et psychomoteur, à des degrés divers selon la matière enseignée, et selon le degré de maturité des élèves.

Tout comme le programme de tronc commun, le programme du cours à option tient compte du domaine cognitif, c'est-à-dire de l'acquisition des connaissances. Toutefois, c'est un niveau d'abstraction plus élevé que dans le programme de tronc

commun qui est exigé de l'élève. Ainsi, l'élève devra analyser, faire une synthèse, évaluer, etc.

Le programme de tronc commun tient compte, dans une certaine mesure, du domaine affectif. En effet, on y insiste sur la nécessité, d'une part, de familiariser l'élève avec le contexte socioculturel québécois, et d'autre part, de l'amener à exprimer son opinion, ses sentiments, etc.

Le programme du cours à option, quant à lui, va au-delà de cette sensibilisation. Il met l'accent sur le domaine affectif: il amène l'élève à prendre conscience de certaines valeurs et à se situer par rapport à elles. L'élève devra donc s'engager personnellement sur le plan des idées et des sentiments. L'élève non francophone qui s'inscrit au cours de français à option doit avoir la possibilité, non seulement d'enrichir ses connaissances des réalités de la vie socioculturelle québécoise, mais encore de se faire une opinion sur elles.

Quant au domaine psychomoteur du développement, il joue un rôle très secondaire compte tenu de la nature du programme, de la matière abordée et de l'âge des élèves.

• socioculturel

Si l'on s'entend pour dire qu'on ne peut apprendre une langue sans un support culturel, cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'approfondir cette langue. La connaissance approfondie d'une langue suppose, en effet, que l'élève doit s'approprier les principaux éléments de civilisation ou de culture de la société dans laquelle cette langue est parlée. Cela suppose également une connaissance des principaux écrits, littéraires ou autres.

• sociolinguistique

Tout comme les programmes de tronc commun, le programme du cours à option présente la langue comme un instrument privilégié de communication. Il met l'accent sur le développement d'une compétence de communication, c'est-à-dire la capacité, pour l'élève, d'agir et de réagir dans des situations aux paramètres sociopsychologiques très variés, selon les règles sociolinguistiques appropriées. Si les programmes de tronc commun insistaient particulièrement sur l'oral, le programme du cours à option insiste davantage sur le développement d'une compétence à communiquer par écrit, tant sur le plan de la compréhension que de la production.

1. Gouvernement du Québec, *L'École québécoise — Énoncé de politique et plan d'action*, M.E.Q., Québec, 1979.

La démarche pédagogique et la démarche d'apprentissage

Le programme du cours à option vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des habiletés et à lui permettre de se situer par rapport aux valeurs de la culture québécoise. Il est essentiel de tenir compte de ces trois objectifs dans la démarche pédagogique, celle-ci devant idéalement s'ajuster à la démarche d'apprentissage.

La préparation de l'enseignant et de l'enseignante

Dans la phase préparatoire à la démarche pédagogique, l'enseignant ou l'enseignante doit accorder une attention particulière au choix des documents de civilisation, des textes, des sujets de discussion ou d'exposés retenus. Ces choix doivent tenir compte le plus possible des divers aspects de la personnalité de ses élèves: leur sensibilité, leur intelligence et leur sociabilité. Si le choix porte sur des documents audiovisuels, l'aspect esthétique aura son importance; en effet, si le document plaît, attire, émeut, surprend, il suscitera l'intérêt de l'élève. Il est préférable aussi de retenir des documents et des textes dont le contenu se prête à plusieurs niveaux d'interprétation. De tels textes et documents faciliteront la formulation d'hypothèses variées.

Un choix judicieux rendra plus aisées la démarche pédagogique et la démarche d'apprentissage qui comprennent toutes deux trois éléments, présents à des degrés variables en fonction de données de la situation enseignement/apprentissage: la sensibilisation, la réalisation et l'objectivation.

La sensibilisation

Cette étape permet à l'enseignant ou à l'enseignante d'éveiller chez l'élève des dispositions favorables à l'accomplissement de l'activité d'apprentissage proposée, en faisant appel à ses sens, à ses connaissances linguistiques ou extra-linguistiques et à ses expériences passées. Il s'agira aussi d'expliquer l'objectif poursuivi afin de pousser l'élève à s'engager plus pleinement dans son apprentissage. Cela devrait lui faire prendre conscience de la pertinence des tâches proposées.

Cette première étape est donc bien, pour l'élève, une étape d'éveil où celui-ci ou celle-ci utilise ses sens, sa mémoire, sa sensibilité et son intelligence. C'est alors qu'on pourra passer à la réalisation de l'activité.

La réalisation

La réalisation de l'activité est l'occasion d'interactions multiples.

L'élève écoute, lit, regarde; il ou elle identifie, analyse, résume, discute. Les échanges avec les camarades de classe, avec l'enseignant ou l'enseignante ou avec d'autres personnes de son milieu et les comparaisons avec sa propre culture l'aident à dégager des traits de la civilisation québécoise et à se situer par rapport à ses valeurs. Le produit fini de l'élève pourra prendre des formes très variées.

L'enseignant ou l'enseignante participe à la réalisation de l'activité en aidant à la recherche des informations, en fournissant les renseignements indispensables, en conseillant des solutions, en observant la démarche de l'élève et en stimulant son intérêt.

L'objectivation

Il s'agit d'un retour sur l'étape précédente, durant lequel l'élève prend conscience de ses attitudes, de ses habiletés et de ses connaissances.

La comparaison avec diverses analyses, celles de camarades de classe ou celles de spécialistes (historiens, critiques littéraires, professeurs, etc.) permet à l'élève de vérifier ses hypothèses, voire de les modifier si c'est nécessaire. Ainsi se fait l'intégration de la matière et des valeurs.

Notons que l'objectivation peut aussi prendre place à l'étape de la sensibilisation et qu'elle peut même se faire tout au long de la réalisation de la tâche, plutôt que seulement à la toute fin.

Ainsi la sensibilisation, la réalisation et l'objectivation sont les trois éléments de la démarche pédagogique et de la démarche d'apprentissage. Ces éléments doivent être adaptés, de façon souple, aux diverses données qui constituent une situation de classe.

Le guide pédagogique

Le programme ne saurait être un instrument pédagogique complet s'il n'était accompagné d'un guide pédagogique riche et pratique. Le guide présente diverses façons d'exercer les habiletés que le programme vise à développer. Il permet à l'enseignant et à l'enseignante d'ajuster leur pratique pédagogique aux orientations du programme.

Programme d'apprentissage

L'objectif global

Le programme du cours à option vise principalement à perfectionner, chez l'élève, les habiletés de lecture et d'écriture, tout en lui permettant de développer une connaissance de la civilisation québécoise et de se situer par rapport à ses valeurs.

Les objectifs généraux

Les objectifs généraux ont été élaborés à partir des résultats des consultations, dont il a déjà été fait mention, et du sondage effectué en janvier 1984 (M.E.Q. no 16-3430). Ils visent le développement des habiletés langagières ainsi que la prise de conscience de valeurs socioculturelles québécoises.

Domaine des habiletés

À la fin de l'année scolaire (4^e ou 5^e secondaire) l'élève devrait avoir acquis une compétence suffisante et avoir développé les habiletés nécessaires pour être en mesure de:

- *comprendre des discours oraux et écrits, littéraires ou autres, portant sur diverses manifestations de la vie socioculturelle québécoise;*
- *produire des discours oraux et écrits, à caractère informatif, expressif, argumentatif ou ludique.*

Domaine des valeurs

À la fin de l'année scolaire (4^e ou 5^e secondaire) l'élève devrait être en mesure de:

- *se situer par rapport aux valeurs de la culture québécoise.*

Les objectifs terminaux

Les objectifs terminaux que les élèves auront à atteindre à la fin de l'année scolaire (4^e ou 5^e secondaire) précisent les objectifs généraux du programme.

Les documents auxquels on peut avoir recours ont été spécifiés pour l'écoute, la lecture et l'écriture. Aucun contenu linguistique n'a été défini afin de faciliter l'utilisation de documents authentiques d'une part, et afin de permettre à l'enseignant ou à l'enseignante de tenir compte des besoins particuliers des élèves, notamment selon la région habitée.

Si l'on se base sur le nombre d'objectifs terminaux et le nombre d'activités d'apprentissage qui en décou-

lent, on peut dire que la communication écrite occupe la première place dans le programme. En effet, huit objectifs terminaux, incluant cinquante-cinq activités, portent sur la communication écrite, alors qu'on retrouve quatre objectifs terminaux, qui comptent vingt-huit activités, à l'écoute, et trois objectifs terminaux, comprenant dix-neuf activités, en communication orale. De plus, il faut signaler que certaines activités d'écoute et de communication orale devraient pouvoir trouver un prolongement dans des activités d'écriture. Ainsi, après le visionnement d'un film (2^e objectif d'écoute), l'élève pourrait très bien présenter son appréciation par écrit, sous forme d'article de journal ou de lettre plutôt que de la formuler verbalement.

Enfin, les objectifs terminaux du programme du cours à option s'inspirent des objectifs terminaux des programmes de tronc commun, qu'ils reprennent parfois, en les précisant davantage et en incluant l'utilisation de documents québécois authentiques, littéraires ou autres; par exemple, le 3^e objectif terminal d'écriture du programme du cours à option reprend, dans un cadre plus précis, le 2^e objectif terminal d'expression écrite du programme de tronc commun de 5^e secondaire.

En somme, étant donné la nature du programme du cours à option, qui est basé sur des documents authentiques, il aurait été difficile de déterminer des contenus linguistiques précis pour tous les objectifs de compréhension et de production. Les contenus linguistiques découleront du choix des textes, qui devra respecter les limites fixées par les objectifs terminaux.

Le tableau de la page suivante reproduit tous les objectifs terminaux du programme.

Tableau des objectifs terminaux du programme

ÉCOUTE	LECTURE	COMMUNICATION ORALE	ÉCRITURE
L'élève sera capable de démontrer sa compréhension 1. d'un document à caractère informatif visant à donner des renseignements relatifs à une personne, à une oeuvre littéraire ou cinématographique ou à un événement.	L'élève sera capable de démontrer sa compréhension 1. d'un texte à caractère informatif visant à donner des renseignements relatifs à une personne, à une oeuvre littéraire ou à un événement.	L'élève sera capable de 1. faire un exposé à caractère informatif visant à expliquer une oeuvre littéraire ou cinématographique ou un événement.	L'élève sera capable de produire 1. un texte à caractère informatif visant à donner des renseignements relatifs à une personne, à une oeuvre littéraire ou cinématographique, à un événement ou à un lieu. 2. un texte à caractère informatif visant à demander des renseignements relatifs à une personne, à un événement ou à un lieu.
2. d'une oeuvre littéraire ou cinématographique.	2. d'une oeuvre littéraire.		
3. d'un document à caractère expressif visant à donner des opinions sur une personne, une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un événement.	3. d'un texte à caractère expressif visant à donner des opinions sur une personne, une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un événement.	2. faire un exposé à caractère expressif visant à donner son opinion sur une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un événement.	3. un texte à caractère expressif visant à exprimer ses impressions ou son opinion sur une personne, une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un événement.
4. d'un document à caractère incitatif visant à faire connaître un produit ou un organisme.	4. d'un texte à caractère incitatif visant à faire connaître un produit ou un organisme.		
		3. participer à une discussion au cours de laquelle il ou elle exprimera son opinion sur une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un thème ou un problème contemporain.	
			4. un court texte à caractère ludique visant à exprimer son imagination ou à montrer son sens de l'humour.

**Les objectifs terminaux et les
contenus d'apprentissage relatifs
à la compréhension**

L'écoute

1. L'élève sera capable de démontrer sa compréhension d'un document à caractère informatif visant à donner des renseignements relatifs à une personne, à une oeuvre littéraire ou cinématographique ou à un événement. Il ou elle devra:
 - identifier le sujet traité;
 - identifier les informations données;
 - dégager les valeurs véhiculées;
 - dégager de l'oeuvre ce qui est spécifique à la culture québécoise et ce qui rejoint l'universel;
 - discuter des valeurs véhiculées;
 - distinguer ce qui, dans ces informations, est objectif ou subjectif;
 - déduire à partir des informations fournies et de leur présentation à quel genre de public l'émetteur ou l'émettrice s'adresse.
2. L'élève sera capable de démontrer sa compréhension d'une oeuvre littéraire ou cinématographique. Il ou elle devra:
 - identifier le sujet traité;
 - identifier les principaux personnages;
 - dégager les valeurs véhiculées;
 - donner une appréciation personnelle de l'oeuvre en tant que significative de la culture québécoise;
 - analyser les principaux thèmes abordés dans l'oeuvre;
 - analyser les rapports qui s'établissent entre les principaux personnages;
 - préciser leur rôle dans l'oeuvre;
 - expliquer dans quelle mesure et par quels moyens on fait appel à l'émotivité ou aux sentiments du récepteur ou de la réceptrice;
 - évaluer l'oeuvre en la comparant à des oeuvres semblables.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS
1. Reportages 2. Entrevues 3. Conférences 4. Bulletins d'informations 5. Films documentaires 6. Exposés faits par les élèves

DOCUMENTS SUGGÉRÉS
1. Pièces de théâtre 2. Téléromans 3. Films 4. Monologues 5. Chansons 6. Comédies musicales 7. Vidéoclips Remarque: Afin de préparer l'élève à rédiger un texte à caractère ludique (4^e objectif d'écriture), l'étude d'une oeuvre littéraire ou cinématographique devra inclure des documents à caractère ludique: films, monologues, chansons, etc.

3. L'élève sera capable de démontrer sa compréhension d'un document à caractère expressif visant à donner des opinions sur une personne, une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un événement. Il ou elle devra:

- identifier le sujet traité;
- résumer l'essentiel du message;
- dégager les valeurs véhiculées;
- discuter des valeurs véhiculées;
- déduire du document ce qu'il révèle de l'émetteur ou de l'émettrice.

4. L'élève sera capable de démontrer sa compréhension d'un document à caractère incitatif visant à faire connaître un produit ou un organisme. Il ou elle devra:

- identifier l'émetteur, l'émettrice ou la source;
- identifier l'intention de l'émetteur ou de l'émettrice;
- expliquer, s'il y a lieu, les effets de style (jeux de mots, création de mots nouveaux, tournures de phrases inhabituelles, etc.);
- dégager les valeurs véhiculées;
- discuter des valeurs véhiculées;
- déduire à partir des informations fournies et de leur présentation à quel genre de public l'émetteur ou l'émettrice s'adresse.
- évaluer la démarche de l'émetteur ou de l'émettrice.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS

1. Entrevues
2. Émissions de type « ligne ouverte »
3. Conférences
4. Exposés faits par les élèves
5. Émissions où l'on fait la critique de livres, de spectacles, de films, etc.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS

1. Messages publicitaires
2. Messages d'organismes sociaux
3. Messages de partis politiques

La lecture

1. L'élève sera capable de démontrer sa compréhension d'un texte à caractère informatif visant à donner des renseignements relatifs à une personne, à une oeuvre littéraire ou à un événement. Il ou elle devra :
 - identifier le sujet traité;
 - identifier l'intention de l'émetteur ou de l'émettrice;
 - identifier ce que le texte lui apprend sur le Québec ou les Québécois;
 - résumer les principaux renseignements fournis;
 - dégager les valeurs véhiculées;
 - discuter des valeurs véhiculées;
 - expliquer comment les renseignements lus ont modifié ou renforcé son opinion sur la personne, l'oeuvre ou l'événement;
 - déduire à partir des informations fournies et de leur présentation à quel genre de public l'émetteur ou l'émettrice s'adresse.
2. L'élève sera capable de démontrer sa compréhension d'une oeuvre littéraire. Il ou elle devra :
 - identifier les principaux personnages;
 - résumer l'action principale;
 - dégager les valeurs véhiculées;
 - dégager de l'oeuvre ce qui est spécifique à la culture québécoise et ce qui rejoint l'universel;
 - discuter des valeurs véhiculées;
 - justifier son appréciation personnelle de l'oeuvre;
 - comparer son appréciation personnelle de l'oeuvre à celle d'autres personnes;
 - relever les indices qui permettent de situer l'oeuvre dans l'espace et dans le temps;
 - analyser les principaux thèmes abordés dans l'oeuvre;
 - analyser les rapports qui s'établissent entre les principaux personnages;
 - dégager la structure de l'oeuvre;
 - expliquer dans quelle mesure et par quels moyens on fait appel à l'émotivité ou aux sentiments du lecteur ou de la lectrice;
 - évaluer la beauté de l'oeuvre (personnages, atmosphère, images, paysages, style, etc.).

DOCUMENTS SUGGÉRÉS

1. Articles de journaux
2. Articles de revues
3. Articles de magazines
4. Entrevues
5. Articles d'encyclopédie
6. Résumés

DOCUMENTS SUGGÉRÉS

1. Romans
2. Pièces de théâtre
3. Nouvelles
4. Contes
5. Chansons ou poèmes
6. Bandes dessinées

Remarque: Afin de préparer l'élève à rédiger un texte à caractère ludique (4^e objectif d'écriture), l'étude d'une oeuvre littéraire devra inclure des textes de cette nature: chansons, poèmes, pièces de théâtre, etc.

3. L'élève sera capable de démontrer sa compréhension d'un texte à caractère expressif visant à donner des opinions sur une personne, une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un événement. Il ou elle devra:

- identifier le sujet traité;
- identifier l'intention de l'émetteur ou de l'émettrice;
- résumer l'essentiel du message;
- rattacher les opinions au contexte socioculturel québécois;
- exprimer son opinion sur la personne, l'oeuvre ou l'événement;
- identifier les moyens auxquels l'auteur recourt pour appuyer son opinion;
- évaluer le texte lu en le comparant à des textes de même nature.

4. L'élève sera capable de démontrer sa compréhension d'un texte à caractère incitatif visant à faire connaître un produit ou un organisme. Il ou elle devra:

- identifier le sujet traité;
- identifier l'intention de l'émetteur ou de l'émettrice;
- résumer l'essentiel du message;
- expliquer, s'il y a lieu, les effets de style (jeux de mots, création de mots nouveaux, tournures de phrases inhabituelles, etc.);
- dégager les valeurs véhiculées;
- discuter des valeurs véhiculées;
- déduire à partir des informations fournies et de leur présentation à quel genre de public l'émetteur ou l'émettrice s'adresse;
- évaluer le texte lu en le comparant à des textes de même nature.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS

1. Articles critiques
2. Éditoriaux
3. Bandes dessinées
4. Lettres
5. Caricatures (dessins ou textes)

Remarque: Afin de préparer l'élève à rédiger un texte à caractère ludique (4^e objectif d'écriture), l'étude d'un texte non littéraire à caractère expressif devra inclure des documents ludiques: bandes dessinées, caricatures, etc.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS

1. Messages publicitaires
2. Messages d'organismes sociaux
3. Messages de partis politiques

**Les objectifs terminaux et les
contenus d'apprentissage relatifs
à la production**

La communication orale

1. L'élève sera capable de faire un exposé à caractère informatif visant à expliquer une oeuvre littéraire ou cinématographique ou un événement. Il ou elle devra:
 - présenter le sujet de son exposé;
 - préciser les aspects qui seront abordés;
 - donner les informations sur les aspects choisis;
 - expliquer comment les informations trouvées ont modifié ou renforcé son opinion sur l'oeuvre ou sur l'événement;
 - justifier le choix des aspects présentés.
2. L'élève sera capable de faire un exposé à caractère expressif visant à donner son opinion sur une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un événement. Il ou elle devra:
 - présenter son sujet;
 - justifier le choix de son sujet;
 - expliquer le sujet de son exposé;
 - exprimer son opinion sur l'événement ou sur l'oeuvre littéraire ou cinématographique;
 - présenter des arguments pour appuyer son opinion (faits, exemples, principes, références).
3. L'élève sera capable de participer à une discussion au cours de laquelle il ou elle exprimera son opinion sur une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un thème ou un problème contemporain. Il ou elle devra:
 - présenter le sujet de la discussion;
 - donner son interprétation de l'oeuvre, du thème ou du problème;
 - identifier les éléments sur lesquels il ou elle fonde son opinion;
 - présenter des arguments pour appuyer son opinion (faits, exemples, principes, références);
 - réfuter, s'il y a lieu, certains arguments présentés par les membres du groupe.

L'écriture

1. L'élève sera capable de produire un texte à caractère informatif visant à donner des renseignements relatifs à une personne, à une oeuvre littéraire ou cinématographique, à un événement ou à un lieu. Il ou elle devra :

- présenter le sujet traité;
- préciser les aspects qui seront abordés;
- donner les renseignements sur les aspects abordés;
- appuyer les renseignements sur des preuves (témoignages, photos, recherches, etc.);
- tenir compte des lecteurs ou lectrices (identité, âge, statut social, degré de familiarité);
- expliquer dans quelle mesure les renseignements trouvés ont modifié son opinion sur la personne, l'oeuvre, l'événement ou le lieu.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS
1. Lettres 2. Lettres circulaires 3. Articles de journaux scolaires 4. Comptes rendus

2. L'élève sera capable de produire un texte à caractère informatif visant à demander des renseignements relatifs à une personne, à un événement ou à un lieu. Il ou elle devra :

- s'identifier;
- formuler l'objet de sa demande;
- préciser le but de sa demande;
- exprimer sa préférence pour un ou plusieurs aspects du sujet abordé;
- tenir compte des lecteurs ou lectrices (identité, âge, statut social, degré de familiarité).

DOCUMENTS SUGGÉRÉS
1. Lettres 2. Lettres circulaires 3. Notes 4. Petites annonces

3. L'élève sera capable de produire un texte à caractère expressif visant à exprimer ses impressions ou son opinion sur une personne, une oeuvre littéraire ou cinématographique ou sur un événement. Il ou elle devra :

- présenter le sujet traité;
- faire mention du fait qui a suscité les impressions ou l'opinion;
- exprimer son opinion sur la personne, l'oeuvre ou l'événement;
- présenter des arguments pour appuyer son opinion (faits, exemples, principes, références);
- réfuter ou discuter les arguments éventuels;
- exprimer ses sentiments;
- tenir compte des lecteurs ou lectrices (identité, âge, statut social, degré de familiarité).

DOCUMENTS SUGGÉRÉS
1. Lettres 2. Notes 3. Articles de journaux scolaires 4. Rapports

4. L'élève sera capable de produire un court texte à caractère ludique visant à exprimer son imagination ou à montrer son sens de l'humour. Il ou elle devra :

- s'exprimer librement, sur le mode fantaisiste, à propos d'un événement ou d'une personne, en disposant ses idées suivant un plan personnel.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS
1. Poèmes 2. Bandes dessinées 3. Caricatures (textes) 4. Lettres 5. Monologues

Évaluation

Les deux types d'évaluation, l'évaluation formative et l'évaluation sommative, ont des objectifs spécifiques et sont effectuées dans des contextes particuliers.

L'évaluation formative

L'évaluation formative est une évaluation des acquis de l'élève dans le domaine des connaissances, des habiletés ou des attitudes. Elle doit être effectuée fréquemment et dans le même contexte que l'enseignement. Elle fait appel à des procédés non formels tels que le questionnement ou l'observation, ou à des procédés formels comme le questionnaire ou la grille d'attitude. Elle exige, de la part de l'enseignant ou de l'enseignante, un jugement sur la qualité de l'apprentissage de l'élève et, le cas échéant, l'adoption de mesures visant à en améliorer la qualité. Elle constitue un outil efficace pour faire participer à son apprentissage l'élève, à qui les résultats de l'évaluation sont communiqués et pour qui les moyens d'améliorer la situation sont mis en oeuvre.

L'évaluation formative et le programme du cours à option

Les habiletés et les connaissances

Puisque les objectifs mettent l'accent sur le développement d'habiletés plus que sur l'acquisition de connaissances, l'évaluation devrait porter, en premier lieu, sur le savoir-faire et non sur le savoir. Ainsi, on devrait évaluer l'élève à sa participation à une discussion et non à ses connaissances théoriques du discours argumentatif. De plus, c'est la démarche pédagogique qui crée une situation propice à l'apprentissage progressif de la discussion; l'évaluation formative intervient tout au long de cet apprentissage. Dans l'exemple cité plus haut, l'enseignant ou l'enseignante procéderait sans doute par étapes lors de la préparation des élèves à la discussion, évaluant chacune de ces étapes avant la discussion proprement dite.

C'est ainsi que la démarche pédagogique, la démarche d'apprentissage et l'évaluation formative concourent à la réalisation des objectifs.

Les attitudes

Un des objectifs généraux du programme du cours à option concerne le domaine affectif. Il est important de situer cet objectif par rapport à l'évaluation.

« Se situer par rapport aux valeurs de la culture québécoise » est un objectif qui peut être réalisé dans le cadre de l'étude d'une langue seconde.

Cependant il est difficile d'évaluer une attitude: aussi les enseignants devraient-ils se limiter, dans ce domaine, à observer la participation aux activités afin de comprendre l'élève et de l'aider à exprimer ses valeurs et ses idées.

L'évaluation sommative

L'évaluation sommative a pour objet de « sanctionner le degré de maîtrise d'une partie terminale d'un programme d'études ou d'un programme d'études » (M.E.Q., no 16-7221-21).

Elle sanctionne le degré de maîtrise non pas d'un seul objectif, mais de l'ensemble des objectifs terminaux du programme.

Elle est critériée, si elle mesure le degré de réalisation des objectifs de l'élève; elle est normative, si elle détermine la place qu'occupe un élève ou une élève dans sa classe, son école, la commission scolaire ou par rapport à l'ensemble des élèves du Québec.

L'évaluation sommative relève de la commission scolaire et de l'enseignant ou de l'enseignante, qui devront élaborer des instruments de mesure adaptés aux objectifs terminaux du programme du cours à option.

Bibliographie

- BEACCO, J.C. et LIEUTAUD, S., *Moeurs et mythes* (Lecture des civilisations et documents authentiques écrits), Collection *Le français dans le monde*, Paris, Hachette/Larousse, 1981.
- BENADAVA, Salvador, La civilisation dans la communication, *Le français dans le monde*, n° 184, p. 79-86.
- BESSE, Henri et GALISSON, Robert, *Polémique en didactique, Du renouveau en question*, Paris, CLÉ international, 1980.
- BLOOM, B.S. et al, *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Tome 1: domaine cognitif, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969.
- COMEAU, M. et TARDIF, C., *Rapport du sondage relatif à l'élaboration du programme à option en français, langue seconde*, Ministère de l'Éducation (D.G.D.P.), n° 16-3430, 1984.
- COURTILLON, Janine, La notion de progression appliquée à l'enseignement de la civilisation, *Le français dans le monde*, n° 188, p. 57-58.
- GALISSON, R. et COSTE, D., *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 1976.
- JAKOBSON, R., *Essais de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit, Collection Points, 1970.
- KRATHWOHL, David, R., BLOOM, Benjamin, S. et MASIA, Bertram, B., *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Tome 2: domaine affectif, Montréal, Éducation Nouvelle, 1970.
- MATA BARREIRO, Carmen et CARÉ, Jean-Marc, Une culture à vivre, *Le français dans le monde*, n° 188, p. 86-91.
- MALTAIS, M., *Le questionnement de textes et les taxonomies de compréhension*, Monographie, Québec, Université Laval, Faculté des sciences de l'éducation (P.P.M.F.), 1981.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études*, D.G.D.P., n° 16-000-08, 1984.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'École québécoise — Énoncé de politique et plan d'action*, 1979.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Guide d'évaluation en classe, Évaluation formative, Français, langue seconde, secondaire*, D.G.E., n° 16-7221-21, 1985.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Guide docimologique*, Notions sur la taxonomie, fascicule 3, Direction de la mesure et de l'évaluation des apprentissages, 1978.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme d'études, Secondaire, Français, langue seconde, premier cycle*, D.G.D.P., n° 16-3420, 1982.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme d'études, Secondaire, Français, langue seconde, second cycle*, D.G.D.P., n° 16-3422, 1983.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme d'études, Français, langue maternelle*, Formation générale, D.G.D.P., n°s 16-3412-01 à 16-3412-08, 1981.
- PEYTARD, J. et al, *Littérature et classe de langue*, Paris, Hatier-Crédif, Collection LAL, 1982.
- VALIQUETTE, J., *Les fonctions de la communication, Au coeur d'une didactique renouvelée de la langue maternelle*, Ministère de l'Éducation, D.G.D.P., Études et documents, Collection SREP, n° 16-0125, 1979.



Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-3429
8788-278